



DOSSIER DE PRESSE

Le 13 décembre 2018

Mobilisation et lutte contre toutes les violences faites aux femmes en Vendée : 72 actions réalisées en 2018

Au cœur du pacte social et républicain, l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République pour la durée du quinquennat.

Le 25 novembre dernier se tenait, comme chaque année, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. **En 2017, 827 faits de violences conjugales ont été constatés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales et 1 362 nouvelles situations de violences faites aux femmes ont été recensées par les associations spécialisées en Vendée.**

Du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018, 744 faits de violences conjugales ont été relevés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales.

Ces chiffres soulignent l'ampleur de ces violences inacceptables et appellent un engagement sans relâche de la part de l'État et de tous les acteurs locaux qui participent à cette politique pour accompagner et mieux protéger les victimes.

Sous la présidence du préfet, la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV) a pour objectif de favoriser les échanges entre tous les acteurs et coordonner les actions d'accompagnement et de suivi des femmes victimes en renforçant la complémentarité des dispositifs et des interventions.

Composée des services de l'État, de l'institution judiciaire, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs associatifs, la CODEV se réunit en séance plénière ce jeudi 13 décembre pour dresser un bilan intermédiaire des réponses inscrites dans le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et fixer les actions prioritaires pour 2019.

.../...





Le contexte départemental

Les violences faites aux femmes touchent tous les milieux, tous les âges et s'exercent aussi bien au sein du foyer que dans la rue ou dans l'univers professionnel. Elles prennent toutes les formes : harcèlement, agressions verbales ou sexuelles, viols, violences conjugales, prostitution...

- 138 appels ont été communiqués en Vendée en 2017 (130 en 2016) à la plateforme téléphonique 3919 ;
- 1 362 nouvelles situations de violences faites aux femmes dans le département en 2017, recensés par les associations du département (SOS Femmes Vendée, CIDFF Vendée, Planning Familial 85 et France Victimes 85) ;
- 827 faits de violences envers les femmes ont été constatés en 2017 par les services de gendarmerie (565) et par la police (262) de la Vendée ; (615 gendarmerie et 177 police en 2016) ;
- **Du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018, 744 faits de violences conjugales ont été relevés par les services de la Police (215) et de la Gendarmerie (529) nationales.**

83 actions de prévention inscrites au protocole départemental 2017-2019

Le 5^{ème} plan de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019, complète et renforce les mesures mises en place. Ce plan est organisé autour de mesures fortes, pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire.

Le financement de l'Etat dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes en Vendée s'élève à 146 741 € en 2018.

Axe 1. Consolidation et pérennisation des dispositifs d'écoute, de repérage, d'accompagnement et de protection

- **Maison d'accueil de jour (MAJ) :**

Créé dans le département en septembre 2012, cet espace est dédié aux femmes qui sont à l'hôtel et à celles qui ont déjà été hébergées. Il permet d'améliorer l'accueil des familles hébergées momentanément à l'hôtel et de développer des réponses aux besoins qui succèdent à une prise en charge en dispositifs d'hébergement.

2017 : 204 personnes : 145 femmes et 59 enfants ont bénéficié du dispositif

2018 : 101 personnes : 69 femmes et 32 enfants (1^{er} semestre)





- **LEAO : lieu d'accueil et d'écoute pour victimes de violences conjugales :**

En complément du numéro d'écoute national (3919), en Vendée, un numéro départemental d'écoute à destination des femmes victimes de violences, de leur entourage et des professionnels a été mis en place 24h/24 et 7 jours sur 7 depuis le début de l'année 2008. Cette écoute téléphonique est gérée par SOS Femmes Vendée, en lien avec le lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences. Les appels peuvent être réalisés par la victime, leur entourage et par des professionnels.

2017 : 482 victimes écoutées, dont 218 suivies (1^{er} semestre)

2018 : 261 victimes écoutées dont 103 suivies (1^{er} semestre)

- **Permanences au commissariat :**

Les intervenants sociaux assurent un accueil actif et une prise en compte des victimes et des personnes en souffrance nécessitant une aide ou/et un accompagnement juridique, médico-psychologique ou social révélées par l'action des services de police et de gendarmerie.

Permanence sociale au commissariat de La Roche-sur-Yon

Depuis 2007, il y a une permanence sociale au commissariat de La Roche-sur-Yon, ouverte le lundi matin, mardi matin, jeudi matin et vendredi après-midi, de 9h00 à 12h30.

2017 : 35 victimes de violences reçues

2018 : 22 victimes de violences reçues (au 30/09)

Permanence sociale au commissariat des Sables d'Olonne

La permanence, mise en place depuis 2012 par l'association SOS Femmes Vendée, est ouverte les jeudis matin, permet d'accueillir des victimes des violences conjugales, en relais et en complémentarité de l'intervention des forces de l'ordre.

2017 : 49 situations repérées et 46 accompagnées

2018 : 23 situations repérées et 16 victimes accompagnées (1^{er} semestre)

- **Téléphone Grave Danger (TGD) :**

Ce dispositif, accordé par le Procureur de la République après évaluation du danger, s'adresse aux victimes de violence conjugale et de viol au titre d'une mesure de protection. Il permet de garantir à la victime une intervention rapide des forces de sécurité en cas de grave danger, et donc avant que de nouveaux faits de violences soient commis.

2017 : de 6 TGD disponibles, 3 TGD remis, 0 utilisations

2018 : de 6 TGD disponibles en 2017, 4 remis et 1 TGD utilisé 2 fois

- **Dispositif d'éviction du conjoint violent**

Depuis 2010, et reconduit en 2015, le département dispose d'un protocole de fonctionnement du dispositif d'éloignement de l'auteur de violences intrafamiliales et violences conjugales. Il permet l'éloignement du conjoint violent du domicile familial et/ou de l'auteur de violences intra familiales.





Le département dispose actuellement de trois logements, deux à La Roche-sur-Yon et un à Fontenay-le-Comte.

2017 : 7 évictions d'auteurs de violences

2018 : 2 évictions (janvier- septembre)

Axe. 2. Répondre à la diversité des situations, des territoires et des formes de violences

- **CHRS d'urgence pour victimes de violences conjugales**

SOS Femmes Vendée propose une mise en sécurité 24h/24 et 7j/7 à toute femme qui se trouve dans l'obligation de quitter son domicile pour se protéger des violences de son conjoint. L'association dispose d'une structure en hébergement collectif (CHRS) ;

2017 : 81 femmes et 100 enfants.

2018 : 32 femmes et 41 enfants (1^{er} semestre)

- **Dispositif d'hébergement et d'accompagnement d'urgence pour victimes de violences conjugales à Fontenay-le-Comte :**

Dans le cadre du 5^{ème} plan 2017-2019, la Ville de Fontenay-le Comte a mis en place, à titre expérimental, un hébergement d'urgence pour victimes de violences conjugales et leurs enfants. Le dispositif est mis en place depuis le 1^{er} décembre 2017.

2018 : 14 personnes accueillies depuis l'ouverture du dispositif en décembre 2017 (7 femmes et 7 enfants).

Axe 3. Prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récidive

Stage de responsabilisation

Le Procureur de la République peut demander à l'auteur d'une infraction de suivre à ses frais un stage de responsabilisation sur les violences faites aux femmes.

2017 : 6 stages de responsabilisation des auteurs de violences en 2017 : 60 personnes concernées ;

2018 : 3 stages et 35 personnes concernées (au 31/09)

Actions de prévention et de sensibilisation

Piloté par l'éducation nationale par la référent départementale égalité filles-garçons, la Vendée dispose d'un réseau départemental de référents « égalité » dans les établissements scolaires.

Le service droits des femmes et à l'égalité lance chaque année un appel à projets afin de financer des actions sur le respect filles/garçons, les violences sexistes, la place des femmes dans les medias, le genre, les droits des femmes, etc. Les associations du département, les collectivités et les établissements scolaires, peuvent candidater.

2017 :1322 élèves sensibilisés

2019 : entre 1200 et 2000 élèves sensibilisés





Formation des professionnels

La formation et la sensibilisation des professionnels constituent un enjeu majeur du 4^{ème} et 5^{ème} plan de lutte contre les violences aux femmes. Gendarmes, policiers, médecins, personnels municipaux, travailleurs sociaux, sont tous susceptibles d'accueillir des femmes victimes de violences.

2017 et 2018 : entre 150 et 200 professionnels formés et sensibilisés aux violences faites aux femmes chaque année dans le département

Actions de sensibilisation destinées au grand public

Des actions de sensibilisation et de prévention sont menées auprès du grand public à l'occasion de la journée de mobilisation et de communication sur la lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

2017 : entre 300 et 500 personnes sensibilisées (ciné-débats, théâtre-débat, ateliers Tour de France de l'Égalité, marches, etc.).

2018 : entre 300 et 500 personnes sensibilisées (marche, conférence-débat, zumba party, ciné-débat).

3 nouveaux partenaires du protocole départemental en 2018

La Direction territoriale de la protection judiciaire et de la jeunesse (DTPJJ), la délégation territoriale de l'Agence régionale de la santé (DT ARS) et la Fédération départementale des syndicats d'exploitations agricoles – commissions agricultrices FDSEA ont signé ce 13 décembre 2018 le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce sont ainsi 27 partenaires ; services de l'État, institution judiciaire, des collectivités territoriales et acteurs associatifs et organismes publics et privés engagés dans cette mobilisation collective.

Les priorités d'actions départementales 2019

Afin de poursuivre le travail partenarial avec les signataires du protocole, 3 groupes de travail thématiques ont été créés lors de la commission :

- GT sur les actions et prévention et sensibilisation dans les établissements scolaires ;
Le GT sera co-porté par la DDDFE et la référent départementale égalité filles-garçons de l'Éducation Nationale ; Dans ce cadre, un appel à projet sera lancé en 2018 afin de financer des actions de prévention et sensibilisation dans les établissements scolaires. De même, un prix de bonnes pratiques sera également lancé.





- GT sur la formation destinée aux professionnels sur les violences conjugales :
Le GT sera co-porté par la DDDFE et l'association SOS Femmes Vendée, association « référent violences conjugales » du département. L'objectif est de sensibiliser les professionnels (gendarmes, police, etc.) aux violences conjugales.

- GT. Sur la lutte contre le système prostitutionnel en Vendée.
Le GT sera co-porté par la DDDFE et l'association Passerelles, référent « prostitution » du département. L'objectif est de mettre en place les actions inscrites dans le cadre de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, installée en juillet 2018 : formation sur le repérage des personnes en situation de prostitution, communication sur le diagnostic départemental, etc.

